

**Objectif**

Vous **aider** à la construction de votre projet.

Bon à savoir



**La notion de projet** : Un projet professionnel se compose d'un **objectif** à atteindre, **d'une stratégie** à mettre en œuvre pour réussir cet objectif, **de ressources ou moyens** à identifier et à mobiliser, **d'un plan d'action**. Un projet professionnel comporte donc deux dimensions : un objectif (ce que je veux faire) et une démarche (pourquoi, comment ?).

**POUR QUI ?**

Groupe de 8 personnes maximum

- Salariés engagés dans une démarche de reconversion : changement de métier et d'entreprise, et/ou création ou reprise d'entreprise.
- Avoir identifié un métier ou un domaine vers lequel s'orienter

**COMMENT ?**

Atelier **de 2 heures maximum**, animé par un Conseiller

- Tour de table
- Exposé d'un cas pratique
- Présentation du guide méthodologique
- Plan d'action : synthèse et rétro-planning.

**Zoom sur le Conseil en Evolution Professionnelle**

Depuis le 1er janvier 2015, le **Conseil en Evolution Professionnelle** vous permet d'être accompagné dans **l'élaboration de votre projet** d'évolution professionnelle et dans sa **mise en œuvre**. Vous pouvez ainsi construire votre projet pour développer vos compétences, acquérir de nouvelles qualifications professionnelles ou mettre en place une reconversion.

Le CEP est un service à la carte, à définir en fonction de votre situation et de votre besoin :

- un accueil individualisé
- un conseil personnalisé
- un accompagnement à la mise en œuvre du projet professionnel

Le conseil en évolution professionnelle est délivré par les Opacif (Organismes paritaires collecteurs agréés pour le financement du congé individuel de formation) ainsi que Pôle Emploi, les Cap Emploi, l'APEC et les Missions Locales.

Les conseillers UNAGECIF sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches

 01.44.70.74.74

